

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
Fax 02 47 50 20 67
courriel :
accueil@mairieathee.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Date de convocation

12-09-2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Sandrine GUSPARO, Eric MARINIER, Alexandra MOTOT, Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, Thierry CANTEIRO, Sébastien DESSERRE, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 21
Présents 17
Votants 18

Secrétaire : Mathilde VILARINHO

Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO — Denis MORIZOT

Pouvoir :

Mr Romain SOULARD ayant donné pouvoir à Mr Thomas RENAULT

2025-44 Réhabilitation d'une partie de l'école maternelle : souscription d'un prêt bancaire

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire en charge des finances, rappelle que, lors de la séance de vote du budget 2025, il avait été décidé de souscrire un prêt pour les travaux prévus à l'école maternelle afin de compléter le plan de financement.

Après consultation de deux banques différentes, la commission des finances, lors de ses réunions des 11 juin et 16 septembre 2025, propose de retenir la proposition de l'Agence France Locale (AFL), à savoir :

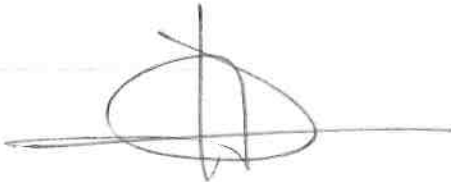
- un prêt sur 12 ans d'un montant de 405 000 € à échéances constantes trimestrielles, à taux fixe (à ce jour 3.47 % sur 12 ans).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et précisé que la demande de prêt est prévue au budget 2025, décide à l'unanimité :

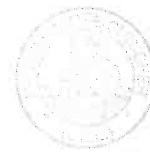
- de souscrire le prêt long terme selon les modalités suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : **405 000 EUR** (quatre cent cinq mille euros)
 - Durée Totale : **12 ans**
 - Mode d'amortissement : **Echéances constantes trimestrielles**
 - Taux fixe : **3,47 %**
 - Base de calcul : **30/360**
 - Frais de dossier : **Néant**
 - Commission d'engagement : **Néant**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette souscription et à procéder à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de ce prêt.

La secrétaire de séance

Mathilde VILARINHO

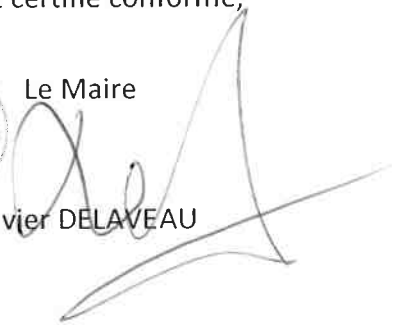


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Olivier DELAVEAU



Date de transmission à la Préfecture

19 SEP. 2025

Date de publication

19 SEP. 2025